

# FINANCES POUR LES FEMMES AUSSI

Sous toutes les latitudes, ce sont souvent les femmes qui tiennent les cordons de la bourse. Aujourd'hui, des gestionnaires de fortune s'intéressent à elles.

**Paris Match. En quoi les femmes sont-elles différentes face aux questions financières ?**

**Dominique Chausse.** Elles ont d'autres attentes et parfois des complexes. Elles n'osent pas dire que tout ça leur semble bien hermétique. Ce qui est le cas. Même pour certains professionnels. Depuis dix ans, les produits financiers sont devenus extraordinairement opaques. Les femmes



DOMINIQUE CHAUSSE

Féminance Paris\*

« Exigez de comprendre ce qu'on vous vend »

## CONSEIL D'EXPERT

ont une approche pragmatique. La priorité, pour elles, ce n'est pas d'échapper à l'impôt, mais de préparer l'avenir, en raison de leur longévité. Il faut donc préserver le capital et privilégier les investissements à long terme.

Ne pas prendre trop de risques. **Existe-il des produits spécifiques pour elles ?**

Non, c'est plus une question d'approche globale. Nous leur proposons des choses simples, transparentes, qui apportent une performance sur la durée. En règle générale, la sécurité est primordiale. Un portefeuille doit être très diversifié. Surtout actuellement, après le rebond des marchés boursiers en 2009. Je privilégie aujourd'hui les actions des petites et moyennes entreprises, les "small caps".

**Et les produits garantis ?**

Je suis très réservée à leur égard. Le rendement est rarement au rendez-vous. Ces produits enrichissent plus leurs promoteurs que les investisseurs. La garantie absolue n'existe pas. Aux sicav monétaires, au rendement faible, je préfère les obligations conservées jusqu'à l'échéance. Mais avant d'investir dans un placement financier, il peut être primordial, pour une femme, surtout si elle est seule ou en difficulté, d'acheter sa résidence principale.

**Comment doit-elle se comporter**

**face à un conseiller financier ?**

Elle ne doit pas hésiter à se faire expliquer de façon précise les mécanismes des placements qu'on lui vend. S'assurer qu'il s'agit d'un vrai professionnel, ce qui n'est pas toujours le cas des démarcheurs par téléphone. Pour un gérant de patrimoine, mesurer son degré d'indépendance par rapport aux produits qu'il préconise.

**Que conseillez-vous à celles et ceux qui sont fâchés avec la finance et leur banquier ?**

Ne vous laissez pas intimider. Prenez vos affaires en main. Contrôlez tout, même si ce n'est pas toujours facile. Epluchez vos relevés bancaires, les débits, les frais prélevés. Il y a des erreurs, des allers-retours en Bourse inutiles et fort coûteux... Ne vous laissez pas endormir par des : "Ne vous inquiétez pas." Ne croyez pas ceux qui vous promettent la lune. En finance, le miracle n'existe pas ! Mais mesurez une performance sur plusieurs années, pas sur quelques mois. Ne fermez pas un PEA ou un contrat d'assurance vie du jour au lendemain, sous le seul prétexte que vous êtes déçu des résultats. Si vous voulez changer d'établissement, prenez le temps de choisir. ■

\*Société de conseil et gestion patrimoniale dédiée aux femmes, en partenariat, en France, avec la banque Delubac.  
[www.feminance.ch](http://www.feminance.ch)

## A LA LOUPE

### COMPTE JOINT LES LIMITES DE LA SAISIE

Les fonds déposés sur le compte joint d'un couple marié sous le régime de la communauté (sans contrat) sont présumés appartenir aux deux titulaires. Même si le créancier ne poursuit que l'un d'eux, l'argent peut être saisi en totalité. A moins que la convention de compte ne précise les parts respectives de chacun. Lorsque le couple détenteur d'un compte joint est marié sous le régime de la séparation de biens, c'est au créancier « de démontrer que les fonds déposés sur le compte ouvert au nom des époux X, séparés de biens, sont personnels à M. X son débiteur » a jugé la Cour de cassation (20 mai 2009). Faute de quoi, la saisie ne peut pas être effectuée. Dans la pratique, le cotitulaire du compte a tout intérêt à saisir le juge pour régler le problème.

**EN LIGNE INDEMNISATION** Vous avez été victime, en France ou à l'étranger, d'un accident de la circulation, de chasse, d'une agression, et vous ne parvenez pas à obtenir la réparation de vos dommages ? Vous trouverez les informations concernant vos droits et les démarches à effectuer sur [www.fondsdegarantie.fr](http://www.fondsdegarantie.fr).

## TAXE D'HABITATION DES ÉTUDIANTS

Sauf s'il est logé dans une résidence universitaire, un étudiant est redevable de la taxe d'habitation. Il peut bénéficier du plafonnement de cet impôt en fonction de ses revenus (ou de ceux de ses parents, s'il est rattaché à leur foyer). En cas de difficultés financières, il est possible de demander au fisc une remise gracieuse.

## PRÉAVIS RÉDUIT À UN MOIS

La loi accorde un délai de préavis réduit à un mois si le locataire est muté professionnellement. Même si c'est lui qui a demandé sa mutation (Cour de cassation, 20 janvier 2010).

## RETRAITE : + 0,9%

La pension versée aux salariés par le régime de base est revalorisée de 0,9% au 1<sup>er</sup> avril ; la valeur du point des retraites Agirc et Arrco, de 0,72%.

## POINT DE REPÈRE ARNAQUES SUR INTERNET

### Gare aux voitures d'occasion !

Une annonce alléchante est postée sur un site spécialisé dans les ventes en ligne. Exemple : « Vends Peugeot 207 HDi état quasi neuf pour 3 500 €. » Au téléphone, le vendeur se dit médecin français travaillant en Afrique. Sa voiture est dans un garage en Espagne. C'est urgent, d'où le prix cassé. Il faut vite verser un acompte, d'autres personnes s'étant manifestées. L'acheteur s'exécute par mandat. Il n'a plus jamais de nouvelles... Le Centre européen des consommateurs-France conseille la plus grande méfiance. En cas de doute, écrivez à : [service-juridique@euroinfo-kehleu.eu](mailto:service-juridique@euroinfo-kehleu.eu) ou appelez le 0 820 200 999.